

Principes des groupes de lecture de la Fondation suisse d'études

Grâce au lancement de points forts thématiques comme « Univers Suisse », « Culture Matters » et « PhDBox », l'offre formative de la Fondation suisse d'études a été enrichie et mieux structurée.

Les groupes de lecture compléteront ou approfondiront les programmes et manifestations de la Fondation. Veuillez voir à ce propos www.universuisse.ch ou <http://www.fondetudes.ch/f/index.cfm?id=56&> (cliquer les onglets « PhDBox », « Univers Suisse » ou « Culture Matters »). Les académies d'été ou les manifestations « Intellectual Tools » pourront également donner lieu à des prolongements dans un groupe de lecture.

Possibilités de réalisation

Les groupes de lecture officiels se conformeront aux critères suivants :

- Thème interdisciplinaire en lien avec une manifestation de la Fondation
- Les groupes seront choisis de manière à ce que les thèmes, langues de travail et lieux de rencontre varient d'un groupe à l'autre
- Chaque groupe dispose d'une bibliographie minimale des lectures prévues
- Le nombre des participants sera d'environ 10
- Indication approximative du nombre de rencontres/retraites sur 1 ou 2 semestres
- Le but, c'est le traitement interdisciplinaire d'un thème, il ne s'agit (pas seulement) de préparer les examens
- Chaque groupe fournit une espèce de rapport ou un autre produit (PV, manifeste, blog, etc. Voir p.ex. les blogs <http://tableau-ch.blogspot.com> et <http://oekonomie-sozialwiss.blogspot.com/>).

Modalités d'un soutien

Pas d'avances. Jusqu'à 1000 CHF seront remboursés par groupe et année, mais seulement pour les dépenses suivantes :

- Photocopies, dossiers, achat de livres pour tout le groupe
- Evt. les coûts pour une retraite prolongée, p. ex. pour un week-end de discussions. Garder la copie des factures pour les frais de l'infrastructure.
- Les frais pour les externes et les intervenants invités ne sont jamais remboursés (ce ne sont pas des cours et les groupes sont exclusivement réservés aux étudiantes et étudiants de la Fondation).
- Les frais de voyage ne sont remboursés que pour les déplacements collectifs, par exemple pour une retraite prolongée. Les frais de nourriture ne sont pas remboursés.
- Tous les remboursements ne sont effectués qu'en un seul versement sur le compte de l'organisatrice ou de l'organisateur (celle-ci ou celui-ci gère le groupe et se charge de rembourser les autres membres avec l'argent reçu).